



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE JEUNESSE

Le règlement intérieur du service jeunesse présente les modalités de fonctionnement des services proposés aux familles et aux jeunes de plus de 11 ans.

### SERVICE JEUNESSE

Rue du Marechal Leclerc – 27140 Gisors

02 32 55 04 39

Le Service Jeunesse de Gisors propose aux jeunes de 11/25 ans, des animations, des événements, des projets, des temps d'accueil et d'information tout au long de l'année.

Afin de répondre aux besoins et aux demandes de tous les jeunes, les activités et le fonctionnement du service sont répartis en trois secteurs :

- Un Bureau information jeunesse
- Un Espace Numérique
- Un Accueil Loisirs 11/17 ans « La Passerelle » ainsi qu'une programmation ponctuelle pour les 18/25 ans

Ces services sont ouverts à tous les jeunes dès lors qu'ils ont souscrit une adhésion annuelle, le Pass'Jeune, pour une année scolaire de septembre à août, dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal.

Les modalités de fonctionnement et d'inscriptions administratives sont différentes en fonction des services.

Ces services sont soumis à la Charte Information Jeunesse et, pour les mineurs, à la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

### Les horaires d'ouverture du Service Jeunesse

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Hors vacances</b>	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00	Fermé	8h30 / 12h00	8h30/12h00
	13h30 / 18h00	13h30 / 18h00	13h30/17h30	13h30 / 18h00	13h30 / 18h00
<b>Vacances</b>	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00	Fermé	8h30 / 12h00	8h30/12h00
	13h30 / 17h00	13h30 / 17h00	13h30/17h30	13h30 / 17h00	13h30 / 17h00

Fermeture annuelle du Service Jeunesse les 3 premières semaines du mois d'Août.

### L'accueil de loisirs - 11/17 ans

**LA PASSERELLE** est un accueil libre pour les 11 / 17 ans. Les objectifs de La Passerelle sont de :

- Proposer des sorties culturelles, pédagogiques et de loisirs
- Permettre la créativité artistique au travers de la découverte de différentes techniques
- Mettre en place des ateliers ou des actions favorisant l'autonomisation et la prise d'initiative des jeunes, et répondre aux appels à projet allant dans ce sens
- Organiser des séjours thématiques en réponse aux orientations politiques de la Ville.

**LA PASSERELLE** se situe au Douet de Graville - 7 Allée Gabriel Péri – 27140 Gisors : **02 32 55 30 73**  
: **06.86.49.17.72**

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
<b>Hors vacances</b>			12h30 / 18h00		
<b>Vacances scolaires</b>	9h / 18h00	9h / 18h00	9h/18h00	9h / 18h00	9h / 18h00

### **MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

La Passerelle est un ACM (Accueil Collectif de Mineurs), toutefois, son mode de fonctionnement ne peut être assimilé à un fonctionnement d'accueil de loisirs et de garderie traditionnels.

Les jeunes viennent et repartent librement, néanmoins, il peut être fixé, en accord avec les responsables légaux, le jeune et l'animateur.trice, une heure d'arrivée et une heure de départ.

Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs.trices dans l'enceinte de la structure, lors des sorties et des séjours. Lorsque les jeunes quittent la structure, ils sont, de nouveau, sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs responsables légaux.

Pour les soirées, sorties et séjours, une autorisation signée des responsables légaux est obligatoire.

Dans le cadre d'animations spécifiques tardives, les parents sont informés des heures de retour. Les jeunes sont déposés à leur domicile par l'équipe d'animation.

Dans le cadre de sortie à la journée et / ou de séjour, l'accueil sur site est fermé. L'horaire d'accueil du matin peut être modifié selon la programmation.

#### **Les vacances scolaires**

L'heure d'arrivée est libre jusqu'à 10h00, les animations commencent à 10h30.

Une restauration est possible mais il est obligatoire de faire une réservation.

#### **Les mercredis**

L'heure d'arrivée est libre jusqu'à 13h30, les animations commencent à 14h00.

Il n'y a pas de restauration possible mais les jeunes peuvent venir à partir de 12h30 avec leurs paniers repas.

### **INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES**

#### **Documents pour constituer le dossier d'inscription :**

- Fiche sanitaire dûment remplie
- Attestation d'assurance
- Justificatif de domicile pour les Gisorsiens
- Certificat de scolarité (Pour les jeunes hors-Gisors).

#### **Documents pour calculer le quotient familial :**

- Dernier avis d'imposition
- 3 derniers bulletins de salaire du couple
- Autres ressources perçues (Caf, Pension alimentaire...)

#### **Restauration**

Le service restauration est proposé uniquement pendant les vacances scolaires.

Le tarif du repas est fixé sur la base du quotient familial, pour les familles gisorsiennes, et d'un tarif unique pour les familles extérieures. Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal.

#### **Réservation des repas**

La réservation doit être effectuée au plus tard le **15 du mois précédent**, avant la période concernée, à l'aide des coupons correspondant à la période de vacances. Passé ce délai, la réservation sera acceptée en tenant compte des délais de commandes aux fournisseurs. Une réservation effectuée la semaine A sera prise en compte pour la semaine C. Par exemple, pour une réservation faite le jeudi de la semaine A, le jeune pourra réserver ses repas à partir du lundi de la semaine C.

#### **Annulation des repas**

Les familles ont la possibilité d'annuler la réservation 7 jours avant la période concernée directement au service. Tout repas non annulé dans les délais sera facturé.

#### **Facturation**

A l'issue de chaque période de vacances une facture pour la restauration est adressée aux responsables légaux.

Les factures sont réglées dans un délai de 15 jours, en espèces, par carte bancaire, par chèque (à l'ordre du Trésor Public) auprès de l'accueil de la Direction de l'Education et de la Jeunesse, 22 rue des Fontaines ou par paiement en ligne.

### **Inscription aux sorties**

Pour s'inscrire à une sortie, il faut posséder le Pass'Jeune. Pour chaque sortie une autorisation signée des responsables légaux est obligatoire. Les sorties sont à régler à partir de la date d'ouverture des inscriptions. L'inscription sera confirmée par SMS.

### **Tarifs des sorties :**

Le tarif de la sortie est calculé sur la base du droit d'entrée (piscine, cinéma, spectacle, base de loisirs, etc.).

- Pour les jeunes de Gisors 30% du droit d'entrée, arrondi à la dizaine de centimes inférieure ou supérieure,
- Pour les jeunes de la CDC 60% du droit d'entrée, arrondi à la dizaine de centimes inférieure ou supérieure,
- Pour les jeunes Extérieurs 100 % du droit d'entrée

Exemple :

Droit d'entrée	Tarifs gisorsiens	Tarifs communautaires	Tarifs extérieurs
8,60 €	2,60 €	5,20 €	8,60 €
10,50 €	3,15 €	6,30 €	10,50 €
9,20 €	2,80 €	5,50 €	9,20 €

### **Annulation et remboursement de sorties**

Une participation à une sortie sera remboursée en espèces ou par virement dans les conditions suivantes :

- Le jeune annule sa participation dans un délai de 72h (3 jours) minimum.
- En cas de force majeure (maladie, raisons familiales graves) justifiée par un document officiel.

Le Service Jeunesse se réserve le droit d'annuler une sortie si le nombre d'inscrit(e)s est faible. Les familles s'étant acquittées du paiement de la prestation seront remboursées.

### **LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE - 11/25 ans**

Le BIJ est un espace dédié à tous les jeunes de 11-25 ans, il permet d'apporter des réponses autour de 9 thématiques (emploi, Orientation, Formation...).

Le BIJ se situe dans les locaux du Service Jeunesse – Rue Maréchal Leclerc – 27140 Gisors – Tél : 02 32 55 04 39

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Hors vacances</b>	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00	Fermé	8h30 / 12h00	8h30/12h00
	13h30 / 18h00	13h30 / 18h00	13h30/17h 30	13h30 / 18h00	13h30 / 18h00
<b>Vacances</b>	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00	Fermé	8h30 / 12h00	8h30/12h00
	13h30 / 17h00	13h30 / 17h00	13h30/17h 30	13h30 / 17h00	13h30 / 17h00

### **MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

L'accueil est anonyme et gratuit. Les jeunes ont la possibilité de prendre rendez-vous pour un accompagnement spécifique. Dans le cadre de l'information jeunesse, hormis les 2 ordinateurs de l'accueil en accès libre, l'espace numérique est accessible uniquement, après adhésion au Pass'Jeune sur accompagnement d'un professionnel du Service Jeunesse.

Pour les mineurs l'accès reste sous la responsabilité des parents ou dans le cadre d'animations spécifiques émanant du service.

L'équipe d'animation est disponible pour accompagner les jeunes dans leurs recherches.

En fonction des besoins identifiés, des actions thématiques d'information et de prévention pourront être proposées.

L'ESPACE NUMÉRIQUE propose des accès à Internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages d'Internet.

L'ESPACE NUMÉRIQUE se situe dans les locaux du Service Jeunesse – Rue Maréchal Leclerc – 27140 Gisors –  
Tél : 02 32 55 04 39

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Hors vacances</b>	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00	Fermé	8h30 / 12h00	8h30/12h00
	13h30 / 18h00	13h30 / 18h00	13h30/17h30	13h30 / 18h00	13h30 / 18h00
<b>Vacances</b>	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00	Fermé	8h30 / 12h00	8h30/12h00
	13h30 / 17h00	13h30 / 17h00	13h30/17h30	13h30 / 17h00	13h30 / 17h00

### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le parc informatique est doté d'un logiciel de contrôle (Loi du 23 Janvier 2006) qui permet d'avoir un regard sur chaque PC. Les règles d'usages sont affichées dans l'espace numérique.

L'accès est en libre autonomie dans le cadre de :

- Téléformation, MOOC...
- Recherche d'emploi sur Internet, réseaux socio-professionnels...
- Démarches administratives,
- Pratiques culturelles, création artistique

L'équipe d'animation est disponible pour accompagner les jeunes dans leurs pratiques. En fonction des besoins identifiés, des actions thématiques d'information et de prévention pourront être proposées.

### INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

L'accès à l'espace numérique est réservé au détenteur du Pass'Jeune.

La réglementation des espaces numériques répond à un besoin d'identification des utilisateurs. C'est pourquoi, il est nécessaire de formaliser une inscription à l'Espace Numérique du Service Jeunesse.

### **Documents pour constituer le dossier d'inscription**

Pour les mineurs

- Fiche sanitaire dûment remplie
- Attestation d'assurance
- Justificatif de domicile pour les gisorsiens
- Certificat de scolarité (Pour les jeunes hors-Gisors).

Pour les majeurs

- Carte d'identité ou Titre de séjour (livret de famille).

Fait à Gisors, le 14 février 2013



**Alexandre RASSAËRT,**

Maire de Gisors,

Vice-président du Conseil

Départemental de l'Eure.